



MAIRIE

05460 ABRIES

Tél. : 04 92 46 71 03

Fax : 04 92 46 83 70

[mairie.abries@wanadoo.fr](mailto:mairie.abries@wanadoo.fr)

<http://mairie.abries.free.fr>



Allianz in den Alpen  
Alliance dans les Alpes  
Alleanza nelle Alpi  
Povezanost v Alpah

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180205-20180205-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018

Publication : 12/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

COMMUNE D'ABRIES  
Parc Naturel Régional du Queyras  
République Française

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 février 2018

OBJET : Attribution des primes annuelles au personnel communal sur des postes permanents - 2017

N° d'ordre : 20180205 – 3

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 5 février 2018, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Francis PIN, Martine GROSPELLIER, Christian ANDRES.

Etaient absents : Cristel FRANCESCHI (pouvoir à Olivier BACQUART) – Eric DUCHENNE.

Secrétaire de séance : Martine GROSPELLIER.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil des différents montants de l'IEM (Indemnité d'Exercice de Missions) pouvant être attribuée au personnel communal titulaire CNRACL des filières administrative et technique pour l'année 2017 en tenant compte de la manière de servir ; ces montants pourront être affectés d'un coefficient multiplicateur de 0.8 à 3.

Filière administrative :

\* Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ..... 1 173.86 €

Filière technique :

\* Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe ..... 1 204.00 €

\* Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe ..... 1 143.00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé,

DECIDE d'attribuer une prime annuelle aux membres du personnel communal sur des postes permanents, conformément aux montants définis ci-après :

Filière administrative titulaires CNRACL :

\* Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1 173.86 € - **coefficient 3** (au prorata du temps de travail)

Vote à bulletin secret : 10 voix pour

Filière technique titulaires CNRACL :

\* Adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe : 1 204.00 € : **coefficient 3**

Vote à bulletin secret : par 9 voix pour et 1 voix contre,

\* Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe : **coefficient 1**

Vote à bulletin secret : 9 voix pour, 1 voix contre (au prorata du temps de présence effectif au titre de l'année 2017, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017).

Filière technique CDI Ircantec :

\* Adjoint technique 2<sup>e</sup> classe ..... 1 143.00 € - coefficient 3 (au prorata du temps de travail)

Vote à bulletin secret : 10 voix pour,

Ainsi fait et délibéré en séance, le 5 février 2018

Le Maire  
Jacques BONNARDEL



*Certifiée exécutoire  
par transmission en sous-préfecture le : 12 février 2018*